

Pour recevoir de plus amples renseignements, veuillez compléter le formulaire ci-dessous et nous le retourner à cette adresse : Mouvement de la Condition Paternelle Valais Case Postale 935 1951 Sion www.mcpvs.ch

✂.....

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Localité

No de portable

Courriel@.....

Je voudrais

- devenir membre 50 frs par an
- faire partie du comité
- distribuer vos informations
- faire un don
- apporter une aide quelconque
- prenez contact avec moi

A renvoyer au :

Mouvement de la Condition Paternelle Valais
Case postale 935
1951 Sion

MOUVEMENT DE LA CONDITION PATERNELLE VALAIS (MCP VALAIS)

Première entrevue avec votre avocat

Trop souvent, la première entrevue chez l'avocat est cruciale. Arriver chez un avocat les mains vides, c'est avant tout du temps perdu, mais également de l'argent que vous pourriez aisément économiser. Par exemple en l'utilisant dans la procédure afin obtenir vos enfants la moitié des vacances scolaires ou la baisse d'une pension alimentaire selon les besoins.

Lors de la première entrevue, il y a des documents à apporter et qui peuvent être importants pour votre avocat. Mais ces documents dépendent fortement de la procédure que vous demandez à votre avocat. Pour se faire nous allons développer les procédures que vous serez en mesure de rencontrer et les documents à apporter. Vous gagnerez, vous-même ainsi que votre avocat un temps précieux non négligeable.

✓ **Renseignements sur la famille**

Dans la mesure du possible, il y a lieu de présenter le livret de famille ou à défaut une copie. Afin que votre avocat puisse y noter la date et lieu de votre union, date de naissance et lieu d'origine de votre conjointe. Ainsi que le lieu et date de naissance de vos enfants.

✓ **Renseignements fiscaux et financiers**

Il y a lieu de donner tous renseignements utiles sur votre situation financière, y compris le rendement de votre fortune, soit notamment la dernière décision de taxation fiscale, une copie de votre déclaration fiscale de l'année en cours, la dernière fiche de salaire, mais également l'état actuel de vos dettes. Afin de pouvoir calculer la pension à payer (enfants et conjoint), il y a lieu de fournir également les informations relatives aux charges, notamment le contrat de bail si vous êtes locataire et une attestation bancaire sur les intérêts hypothécaires si vous êtes propriétaire.

Tous ces renseignements fiscaux et financiers doivent être tirés de documents vrais et non sortis de votre imagination visant à fausser l'interprétation de vos finances. En effet, de plus en plus fréquemment, les juges considèrent que faute de justifier de la quittance de paiement, les charges alléguées par un mandant ne peuvent raisonnablement être prises en compte. Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler que l'interrogatoire des parties est un moyen de preuve et qu'à ce titre un client qui, bien qu'assermenté, soutient s'acquitter de certaines charges, alors même qu'il ne le ferait pas, s'exposerait à d'éventuelles poursuites pénales. Il serait en effet dommage qu'en plus d'un divorce vous soyez poursuivi encore pour fausses déclarations en justice.

✓ **Votre dossier**

Vous devez vous constituer votre propre dossier sur votre procédure. Si l'ordre n'est pas votre qualité, il y a lieu de le devenir. Personne ne connaîtra mieux votre procédure que vous-même. Rangez-y tout votre courrier concernant votre séparation ou divorce. Classez par date.

Il y a bien souvent des clients qui se permettent de faire tenir des classeurs entiers de documents à leur avocat sans les avoir préalablement triés. Cette démarche génère ainsi souvent des coûts complémentaires non négligeables pour les clients, puisque l'avocat se doit à ce moment de consulter tous les documents et de les trier afin de pouvoir travailler correctement.

✓ **Final**

Même si vous avez pu fournir la majorité de ces documents lors de votre première entrevue avec votre avocat, le dossier n'est pourtant pas forcément complet. Il se peut que vous deviez plus tard en fournir d'autres.

Ce flyer a été écrit en collaboration avec un cabinet d'avocat de Martigny